

Prévenir le cancer du col de l'utérus grâce au dépistage

L'examen de dépistage gynécologique permet de repérer tôt d'éventuelles anomalies. Il ne prend que quelques minutes. En fonction des résultats, des examens complémentaires peuvent être pratiqués.

Pourquoi se faire dépister ? Plus une anomalie est détectée tôt, mieux elle se soigne. Un examen de dépistage gynécologique (comme le frottis par exemple) est un des moyens de contre le cancer du col de l'utérus. Même en l'absence de symptômes, les premières lésions peuvent en effet apparaître.

Qui est concerné ? Toutes les femmes âgées de 25 à 65 ans, même après la ménopause ou l'absence de rapports sexuels

Par qui ? Votre médecin (généraliste ou gynécologue), votre sage-femme ou dans un laboratoire (sur prescription médicale).

Plus d'infos sur le cancer du col de l'utérus sur ameli.fr : <https://www.ameli.fr/loire-atlantique/assure/sante/themes/cancer-col-uterus/frottis-depistage>

Le saviez-vous ? Grâce à votre dossier médical partagé, tous vos résultats d'analyses sont conservés dans un seul endroit et en toute sécurité ! Ouvrez-le vite sur dmp.fr, auprès de votre pharmacien ou d'un conseiller de votre CPAM.



lutter

en